

COMMISSION JURIDIQUE
Réunion du 2 novembre 2021

Présents : MM. CANDAS, DELEAU, DEFOSSEZ, FERRARETTI, FOURE, PATTE, POLET, SELLIER, SINOQUET, WARME

Excusés : MM. CRESSON, NOTEL

ADOPTION DU PROCES VERBAL

Le procès verbal de la réunion du 8 octobre 2021 est adopté tel que paru sur le site du district le 12 octobre 2021.

RAPPEL

Il est rappelé aux clubs qu'un match prononcé «perdu par pénalité» entraîne le retrait d'un point au classement.

HOMOLOGATION

La commission homologue l'ensemble des journées allant du samedi 9 octobre 2021 au dimanche 24 octobre pour l'ensemble des compétitions n'ayant pas donné lieu à contestation.

Toutefois, 2 rencontres des 30 et 31 octobre seront étudiées :

- Oisemont FC – Béthencourt en D2 A du 30/10/2021
- Cerisy 2- Méricourt en D5 E du 31/10/2021

AFFAIRES LITIGIEUSES DES CHAMPIONNATS SENIORS GARCON

- **Rencontre US MARCELCAVE – SC MOREUIL 2 en D4 D du 10/10/2021**

La commission prend connaissance de la décision de la commission de discipline donnant match perdu par pénalité à MOREUIL.

- **Rencontre US HANGEST – O MONCHY en D4 E du 10/10/2021**

Rencontre non jouée pour problème de tablette. Après lecture des différents rapports, il apparaît que le club recevant n'a pas fourni tous les éléments nécessaires.

En conséquence la commission donne match perdu par pénalité à HANGEST sur le score de 3-0

- **Rencontre US NEUILLY L'HOPITAL 2 – JS CAMBRON 4 en D6 C du 10/10/2021**

La rencontre ayant été arrêtée à la 18^{ème} minute pour insuffisance de joueurs de Cambron, la commission donne match perdu par pénalité à CAMBRON 4 sur le score de 3-0.

- **Rencontre US LIGNIERES CHATELAIN 3 – AS PROUZEL 2 en D6 C du 10/10/2021**

Réserve de PROUZEL sur la qualification et la participation des joueurs de LIGNIERES susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure qui ne joue pas ce jour ou le lendemain, recevable en la forme.

Sur le fond après vérification, il s'avère que LIGNIERES 3 a aligné deux joueurs qui ont participé au match PORT SAINT OUEN – LIGNIERES 2 du 26/09/2021.

En application des dispositions de l'art 109 du règlement particulier de la LFHF, la commission donne match perdu par pénalité à LIGNIERES CHATELAIN 3 et homologue, délai d'appel écoulé, le résultat comme suit : LIGNIERES 3- PROUZEL 2 sur le score de 0-4.

La somme de 30€ sera mise au débit du compte de LIGNIERES.

- **Rencontre AS MAUREPAS – USC MOISLAINS en D5 F du 17/10/2021**

Réserve de MOISLAINS sur l'établissement de la feuille de match en raison du non fonctionnement de la FMI. Recevable en la forme, sur le fond, il s'avère que la rencontre s'est déroulée normalement jusqu'à son terme. La commission rejette la réserve et homologue, délai d'appel écoulé, le résultat acquis sur le terrain : MAUREPAS-MOISLAINS sur le score de 1-1.
La somme de 30€ sera mise au débit du compte de MOISLAINS.

- **Rencontre JS CAMBRON 3-US QUEND 3 en 6 B du 17/10/2021**

Rencontre arrêtée pour insuffisance de joueurs, la commission donne match perdu par pénalité à QUEND 3 sur le score de 4-0

- **Rencontre L'AUXILOISE 2 – AS ARREST 2 en D4 B du 24/10/2021**

Rencontre arrêtée pour insuffisance de joueurs, la commission donne match perdu par pénalité à ARREST sur le score de 4-0

- **Rencontre ESTREES MONS 2 –USOAS ALBERT 4 en D6 H du 24/10/2021**

Rencontre arrêtée à la mi-temps, la commission donne match perdu par pénalité à ALBERT pour abandon de terrain sur le score de 3-0.

- **Rencontre FRS MILLENCOURT 2 – FC FIENVILLERS en D6 D du 24/10/2021**

Rencontre arrêtée à la 10^{ème} minute en raison de la blessure grave d'un joueur avec intervention des pompiers. La commission donne match à rejouer celle-ci n'ayant pas eu sa durée réglementaire.

Cette rencontre se jouera le jeudi 11 novembre à 14h30

- **Rencontre PORTO AMIENS 2 – AS PROUZEL en D5 D du 24/10/2021**

Réclamation de PROUZEL sur la qualification et la participation du joueur U17, LOUALE Ryan. Sur le fond après vérification, il s'avère que ce joueur n'est pas autorisé à pratiquer en catégorie seniors ' En conséquence, la commission donne match perdu par pénalité à PORTO 3 et homologue, délai d'appels écoulé, le résultat comme suit : PORTO 3- PROUZEL, 0-2.

S'agissant d'une réclamation le club réclamant ne bénéficie pas des points correspondant au gain de la rencontre, il conserve alors le bénéfice des points acquis et des buts marqués pendant la rencontre.

La somme de 30€ sera mise au débit du compte PORTO AMIENS.

- **Rencontre US HAM 2 – AS DAVENESCOURT en D4 E du 24/10/2021**

La commission prend connaissance de la décision de la commission de discipline donnant match à rejouer avec un arbitre officiel et un délégué à la charge des deux clubs

Cette rencontre se jouera le jeudi 11 novembre à 14h30

- **Rencontre O MONCHY – US ROISEL en D4 E du 24/10/2021**

La commission prend connaissance de la décision de la commission de discipline donnant match à rejouer avec un arbitre officiel et un délégué à la charge des deux clubs

Cette rencontre se jouera le jeudi 11 novembre à 14h30

- **Rencontre SC CAYEUX – MERS AC 2 en D6 A du 24/10/2021**

La commission prend connaissance de la décision de la commission de discipline donnant match à rejouer avec un arbitre officiel et un délégué à la charge des deux clubs.

Cette rencontre se jouera le jeudi 11 novembre 2021 à 14h30

- **Rencontre MIANNAY MOYENNEVILLE 2 – FC OISEMONT en D2 A du 24/10/2021**

La commission donne match perdu par pénalité à OISEMONT pour avoir aligné le joueur TRAULET Théo alors que ce joueur était suspendu.

La commission homologue, délai d'appel écoulé, le résultat comme suit : MIANNAY MOYENNEVILLE 2 – OISEMONT, 3-0

La somme de 30€ sera mise au débit du compte de OISEMONT

- **Rencontre FC OISEMONT – US BETHENCOURT, D2 A du 30/10/2021**

La commission donne match perdu par pénalité à OISEMONT pour avoir aligné le joueur TRAULET Théo alors que ce joueur était suspendu.

La commission homologue, délai d'appel écoulé, le résultat comme suit : OISEMONT – BETHENCOURT, 0-3

La somme de 30€ sera mise au débit du compte de OISEMONT

La commission inflige au joueur TRAULET Théo un match de suspension ferme avec effet immédiat soit le mardi 2 novembre 2021.

- **Rencontre AS CERISY 2- AS MERICOURT D5 E du 31/10/2021**

Rencontre arrêtée en raison du terrain devenu impraticable.

La commission donne match à rejouer celui-ci n'ayant pas eu sa durée réglementaire

Cette rencontre se jouera le jeudi 11 novembre à 14h30

AFFAIRE LITIGIEUSE DES COMPÉTITIONS FÉMININES

- **Rencontre AS WD – US BETHENCOURT en U18 Féminine à 8 du 17/10/2021**

Réclamation de WD sur la qualification et la participation des joueuses de BETHENCOURT.

Recevable en la forme, sur le fond après vérification il s'avère que la joueuse SIFLET Laëtitia dont la licence a été enregistrée le 14/10 n'était pas qualifiée pour participer à la rencontre (délai de quatre jours non respecté) la commission donne match perdu par pénalité à l'US BTEHENCOURT et homologue, délais d'appel écoulés le résultat comme suit : WD-BETHENCOURT, 1-0.

S'agissant d'une réclamation le club réclamant ne bénéficie des points correspondant au gain du match, il conserve alors le bénéfice des points et des buts marqués pendant la rencontre.

La somme de 30€ sera mise au débit du compte de BETHENCOURT.

AFFAIRES LITIGIEUSES DES COMPÉTITIONS JEUNES

- **Rencontre La Montoye – Albert USOAAS Coupe de Somme U19 du 23/10/2021**

La rencontre ayant été arrêtée à la 85^{ème} minute pour insuffisance de joueurs d'Albert, la commission donne match perdu à Albert sur le score de 3-0.

- **Rencontre Rivery – Villers Bretonneux 2 Brassage U13 niveau 3 du 09/10/2021**

La rencontre ayant été arrêtée à la 50^{ème} minute suite à la demande de l'entraîneur de Rivery qui ne voulait plus continuer, la commission donne match perdu à Rivery sur le score de 6-0.

- **Rencontre Saily Saillisel – Moislains Brassage U15 niveau 2 du 16/10/2021**

Mécontentement du club de Moislains suite à la blessure de l'un de ces joueurs, évacué par les pompiers. La rencontre ayant été à son terme, la commission entérine le score acquis sur le terrain, Saily bat Moislains sur le score de 2 à 0.

- **Rencontre Amiens AC – Villers Bretonneux 1 Brassage U13 niveau 2 du 02/10/2021**

Rencontre non jouée, pas de filet, pas de Fmi ni de feuille de match, pas de possibilité pour le club de Villers de contrôler les licences et pass des joueurs d'Amiens AC.

La commission donne match perdu à Amiens AC par pénalité sur le score de 3-0.

- **Rencontre Albert USOAAS 1 – Amiens Olympique en U19 du 25/09/2021**

Mécontentement du club d'Albert pour propos et gestes d'énervements de la part de l'entraîneur et du juge de touche d'Amiens qui a rendu la rencontre difficile.

La rencontre ayant été à son terme, la commission entérine le score acquis sur le terrain Albert et Amiens Olympique sur le score de 1 à 1.

- **Rencontre Sains/St Fuscien – Moreuil en Brassage U18 niveau 2 du 09/10/2021**

Réserve de Sains sur la participation de joueurs U19 non inscrits sur la FMI.

Suite au rapport de l'arbitre confirmant la présence de joueurs U19 au coup d'envoi, la commission donne match perdu par pénalité au club de Moreuil sur le score de 3 à 0.

COURRIER/MAIL

- **Rapport de Mr Danaila MITICA**, arbitre du match DAVENESCOURT – MERICOURT du 10/10/2021 au sujet de ses frais d'arbitrage non réglés par MERICOURT : la somme de 26,50 € sera réglée par le service comptabilité et mise au débit du compte de MERICOURT
- **Courrier de Conty Loeuilly contestant son amende de 50 € pour forfait général avant le début de saison de son équipe U13 Féminine**. Après vérification du bordereau d'engagement, il apparaît qu'effectivement le club de Conty n'a pas engagé d'équipe féminine.
La commission demande au service comptabilité de créditer le compte de Conty de la somme de 50 €.

RENCONTRE en RETARD

En raison du parcours de Salouel en Coupe de France, la rencontre du 14 novembre contre Flesselles est reportée au 28 novembre.

La commission adresse ses félicitations au club de Salouel pour son excellent parcours en Coupe de France.

AMENDES

- **POUR FORFAIT GENERAL AVANT LE DEBUT DE LA SAISON**

MARIVAUX FUTSAL : 100€

CAGNY FUTSAL : 100€

AILLY SUR NOYE FUTSAL : 100€

- **POUR FORFAIT GENERAL**

FC ABBEVILLE : 100€

FC DOMPIERRE 2 : 100€

OL MOLLIENS 2 : 100€

- **POUR 1^{er} FORFAIT : Amende 20 €**

Le 10/10/2021 : MONTDIDIER AC 2 (Vétérans)

Le Président
P FOURE

Le secrétaire de séance
JM WARME